



## 15ème législature

<b>Question N° : 41971</b>	<b>De M. Gérard Menuel ( Les Républicains - Aube )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > médecine	<b>Tête d'analyse</b> >Insuffisance des moyens alloués à la visite médicale	<b>Analyse</b> > Insuffisance des moyens alloués à la visite médicale.
Question publiée au JO le : <b>19/10/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Gérard Menuel attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les moyens insuffisants alloués à la visite à domicile. Le rôle de SOS Médecins du territoire n'est plus à démontrer. Présent 24 heures sur 24 et chaque jour de l'année, SOS Médecins apporte au quotidien une réponse adaptée aux besoins de l'ensemble de la population et complète l'offre des médecins généralistes. En effet, majoritairement ces derniers interviennent en cabinet et n'assurent plus les besoins de soins à domicile. Le rôle, la présence permanente de SOS Médecins permettent d'éviter un sur-engorgement des urgences hospitalières et répondent parfaitement aux besoins des personnes à leur domicile et en particulier auprès de celles qui sont en perte d'autonomie. En participant activement au maintien à domicile, SOS Médecins évite de très nombreux passages aux urgences et permet ainsi une économie substantielle à la sécurité sociale. Cette offre médicale n'est pas appréciée, loin sans faut, à sa juste valeur et mérite d'être mieux considérée. C'est pourquoi il souhaite connaître quelles mesures M. le ministre entend prendre afin de redonner à la visite, sa juste place dans le parcours de soins des patients dans lequel SOS Médecins a un rôle irremplaçable.